

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021

DEL-2021-236

L'An deux mille vingt et un, le neuf décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/12/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, FORSTER, GUILLON, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 0

**Objet : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES
DE RECHARGE OUVERTES AU PUBLIC - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE
MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Exposé du Président,

Le groupement de 14 Syndicats d'Energie constitué pour la réalisation de schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public (SDIRVE) a reçu un courrier d'engagement de la Banque des Territoires attestant de la capacité du groupement à bénéficier d'une subvention permettant le financement de 80% de la réalisation des schémas directeurs, soit en moyenne 39.200 € H.T. par membre du groupement soit 548.800 € H.T. au total.

Le SYANE percevra la subvention pour le compte des autres membres du groupement et reversera ensuite la subvention à chaque Syndicat, membre du groupement et signataire de la présente convention.

La convention de financement inter-syndicat, annexée à la présente délibération, précise notamment :

- Les modalités de reversement de la subvention entre le SYANE et les membres du groupement,
- Les obligations exigées par la Banque des Territoires dans la convention qu'elle signera avec le SYANE : fourniture de justificatifs, conditions de communication, ...



Les membres du Bureau sont invités :

- à approuver la convention de financement inter-syndicat,
- à engager toutes les démarches ou décisions utiles à la concrétisation du groupement de commandes destiné à l'élaboration du SDIRVE,
- à autoriser le Président à signer la convention avec chaque membre du groupement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE
Joël BAUD-GRASSET.